



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 7 et 8 mars 2026

78 rue de Sèvres – 75006 Paris

Samedi 7 mars 2026

11h : Ouverture de l'assemblée générale statutaire

Accueil par Christine BOCKAERT
Nous sommes actuellement 358 adhérents.

Nous avons reçu 103 pouvoirs.

34 adhérents étaient présents en début de matinée le samedi,

Total 137 votants.

(Suite à la faillite de l'entreprise de routage Agir retraites n° 98 de mars 2026 a été mis en ligne sur le site de l'APRC (<https://aprc.asso.fr>) en sorte que ceux qui participent à l'AG ont pu en prendre connaissance avant le début de celle-ci.)

Rapport moral

Rappel sur les statuts : l'APRC défend les droits économiques et sociaux, en particulier des anciens membres de collectivités religieuses et de leurs ayants droit.

Nous avons travaillé durant l'année écoulée dans l'axe des orientations de l'AG 2024 :

Axe 1 : transmettre nos savoirs et savoir-faire comme une nécessité déterminante,
Axe 2 : développer le dynamisme extérieur, les réseaux et trouver des alliés sur des projets précis,
Axe 3 : assouplir notre fonctionnement interne et externe.

Pour mener à bien ces différents chantiers, une dizaine de personnes, en plus des membres du CA, sont particulièrement actives en ce qui concerne les relations avec nos partenaires extérieurs, l'animation de la vie des régions, le combat pour une retraite convenable et ce dans un contexte où « les associations sont remises en cause partout en France et en Europe ».

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité (137 voix)

Arrivée de 4 participants

Rapport financier

Le bilan financier 2025 révèle une augmentation des charges d'environ 10 000€, en raison des dossiers juridiques et d'un reliquat sur la facturation des bulletins pour 2024. En ce qui concerne les produits, les dons ont augmenté et nous avons diminué les frais générés par l'AG et les CA.

Le bénévolat, valorisé à hauteur de 15,60 € de l'heure, représente 75 787,86 euros, ce qui est considérable.

Prévisions 2026 :

Le recours à des professionnels risque de s'intensifier (intervention d'avocats nécessaires dans certains dossiers, prestataire informatique pour les archives numériques).

Nous avons prévu de provisionner au maximum toute procédure qui démarre.

Les vérificateurs aux comptes (Josiane Etchegaray, Geneviève de Saint Sernin et Marie-Paule Lefrancq) attestent de la probité des comptes de notre association.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité (141 voix)

Equipe juridique

Un noyau de trois, Joseph Auvinet, Camille Chochois, Jean-Pierre Mouton, accompagne les 13 personnes actuellement en procédure. L'équipe souhaiterait davantage de rédacteurs et de relecteurs pour la préparation des dossiers.

Afin de rendre les personnes plus autonomes, le vade-mecum rédigé, au départ, par Christiane Paurd, a donné le jour à deux documents distincts : l'un pour les accompagnants, l'autre pour les accompagnés. Ils sont disponibles sur l'espace adhérents du site. Un troisième document en accès tout public paraîtra prochainement.

Délégués au conseil d'administration de la Cavimac

Leur mandat a été révoqué le 23 juin 2025 par le Conseil d'État sans qu'il y ait eu d'information officielle ni du ministère de tutelle, ni de la caisse elle-même. Il semble qu'elle été faite à la demande de la CEF.

Nous avons saisi le Conseil d'État pour la contester.

Groupe de travail sur l'IA (intelligence artificielle)

Avec Cécile Azard, Jean-Louis Wathy et Marc Fassier, nous avons décidé d'étudier la possibilité de recourir à cet outil, afin d'alléger autant que possible la préparation des dossiers en justice. Une première réunion de travail et d'information s'est tenue avec un opérateur idoine afin d'avoir des exemples concrets pour la meilleure utilisation possible en ce qui nous concerne et une indication des coûts que cela entraîne.

ESAN

Le dépôt de notre requête a été momentanément suspendu par le décès de la responsable belge. Une refondation nécessaire à Strasbourg est en cours.

Equipe communication

Elle gère deux domaines :

- la revue AGIR retraites dont la préparation repose beaucoup sur Michel Nebout.
- le site internet avec la publication régulière de bulletins et de brèves. Mais c'est surtout la mise en place des archives numériques qui demande actuellement un énorme travail, mené principalement par Georges Delenne. Ces archives seront précieuses dans le futur, notamment pour les procédures.

Michel comme Georges souhaitent être soulagés et passer progressivement le relais à d'autres.

Accueil

30 personnes ont été accueillies entre février 2025 et février 2026. Seules 10 ont adhéré. En effet, certaines nous contactent pour se renseigner mais ne sont pas prêtes à engager des démarches. Au 7 mars 2026, 22 situations sont suivies par l'équipe accueil : Maryse Dubus, Brigitte Tétart, Jean-Louis Wathy.

Partenariat

Brigitte Tétart a participé aux journées organisées par Fraternité Victimes et au colloque de la revue Vie consacrée sur le thème : « Faut-il réparer la vie consacrée ? » Elle recherche comment nous pourrions travailler ensemble afin de mieux accompagner les personnes.

Régions

La région peut être un lieu de soutien important, tant dans les procédures que pour l'information des nouveaux et les partages autour de documents : vade-mecum, billets, Emdirca, Agir Retraites.

Toutefois, nous notons que ces réseaux de solidarité ont du mal à vivre dans certaines régions. Quelles initiatives nouvelles pouvons-nous prendre pour rebondir ? Réunion en visio ? Circulation de l'information en dehors des réunions régionales ? Quelle attention porter aux adhérents isolés ?

Avenir des retraites

Le contexte politique réduit les possibilités de déposer des amendements au PLFSS (Projet de loi du financement de la sécurité sociale). Il est pourtant urgent de se

réappropriier les questions de Sécurité Sociale (cf. article de Michel Nebout n° 98 Agir retraites p14 et 15).

12h30 : repas

13h45 : Pour une année audacieuse

Première partie : des parcours personnels au « nous » associatif

- Après le visionnage du témoignage de Christiane Paurd, chaque participant a été invité à réfléchir individuellement sur sa relation personnelle à l'APRC : comment y est-il venu ? Comment s'est-il inscrit dans son combat et dans son histoire ? Comment se situe-t-il aujourd'hui et comment envisage-t-il l'avenir associatif ? Nous avons été invités, après avoir rédigé nos réflexions sur des post-it, à les coller sur une frise historique selon la date de notre première adhésion.

- Ensuite, l'assemblée a réfléchi en petits groupes à la question de savoir **comment nous sommes reliés les uns aux autres ?**

Alexandre Pieroni, sociologue déjà présent lors de l'AG 2025, nous a livré une première analyse.

Il a relevé plusieurs « îlots » ou sous-ensembles :

Constat :

- Avant 1990 : les historiques et les générations post 68, issues du clergé séculier et des ordres religieux anciens sont majoritaires,
- 2000-2010 : entrée en lice particulièrement des communautés nouvelles,
- 2020 : encore beaucoup d'arrivées de ces institutions, en particulier ceux qui ont décidé de partir parce qu'ils n'en pouvaient plus de l'emprise d'une vie communautaire devenue insupportable.

Apparaissent encore parmi nous des adhérents

- de nationalités étrangères qui ont vécu des périodes tant en France qu'à l'étranger
- des conjoints ou les ayants-droit qui se manifestent davantage.

L'analyse des témoignages met en évidence la complexité des situations des uns et des autres et leurs attentes qui ne concernent pas seulement, ni même prioritairement pour les plus jeunes, la retraite, mais le droit à une formation, à une réinsertion professionnelle susceptible d'améliorer leurs conditions de vie. Ressort encore de façon plus aiguë, le poids des abus et des emprises avec leurs conséquences sur le quotidien et dans la durée.

Alexandre repère la recherche de liens bienveillants, la volonté que justice soit rétablie, mais une nécessité s'impose pour élargir la base de l'APRC : s'affranchir de l'entre-soi catholique encore très prégnant parmi nous, pour s'ouvrir à de nouvelles compétences, au regard du sociologue, du juriste, du psychanalyste, considérant qu'on n'a jamais trop d'expertise à disposition.

Une question devient urgente, qui concerne nos moyens humains : le fonctionnement de l'association repose sur peu de personnes. Il serait dommage que notre expertise se perde.

Au regard de cette analyse sociologique, des questions s'imposent :

- Qu'avons-nous à dire aujourd'hui au ministère des Affaires sociales, qui assure la tutelle de la Cavimac ? Aux députés et aux sénateurs dans les commissions des affaires sociales pour faire à nouveaux frais avancer le dossier des petites retraites ?

- Quels choix avons-nous pour assurer la prise en charge des dossiers qui nous sont confiés ? Comment passer le relais ? Faut-il refonder l'association pour intégrer les nouvelles problématiques et s'ouvrir à de nouveaux enjeux ?

Quels partenariats développer pour renforcer l'impact de l'APRC, avec des lanceurs d'alerte, des experts du trauma ?

16h50 : Deuxième partie : l'impact de l'action et le sens de l'accompagnement

Quelles sont les personnes accompagnées par l'APRC ?

Maryse Dubus, pour le groupe accueil, présente le travail effectué entre février 2025 et février 2026 : sur les 30 personnes accueillies, seules 10 ont adhéré, les autres ayant pris contact pour s'informer. Six parmi elles ont vu leur situation se régler, 3 par indemnisation négociée, 2 par régularisation avant passage en Commission de Recours Amiable (CRA), 1 après.

Parmi elles, nous pouvons répertorier 4 ex-membres de Bethléem, 2 des Communautés apostoliques de St Jean, 2 de la Communauté de l'Agneau, 1 des Augustines, 1 des Oblates de St François de Sales, 1 des Sœurs d'Israël et de St Jean, 1 des Foyers de Charité, 1 de la Communauté du Bon Secours, 1 du Rosier de l'Annonciation, 1 de Fondacio, 1 de la société de St Vincent de Paul, 1 FMRI, 2 ex-diocésains, 1 ancien de la FSPX.

Ces personnes ont des profils très différents : certaines sont bien informées de l'impact des périodes non cotisées, ou insuffisamment cotisées, sur leur retraite. D'autres découvrent l'ampleur du préjudice. Si certaines font face aux démarches à engager relativement facilement, d'autres, à la perspective d'avoir à reprendre contact, de quelque façon que ce soit, avec leur ancienne collectivité religieuse, ont l'impression d'une tâche insurmontable, voire insupportable. En effet, certains sont en grande fragilité, physique et/ou psychologique et paient le prix de longues années d'emprise et d'abus de tous ordres.

Dans ce contexte, nous devons avant tout être à l'écoute, entendre les difficultés et comprendre les ressources de chacun, leur proposer au mieux des possibilités d'action, mais aussi les informer des limites de notre association.

Quelles que soient les situations, les personnes apprécient de trouver un espace de parole au sein de notre association. Nous les encourageons, lorsque cela est possible, à participer aux réunions régionales qui peuvent offrir écoute et soutien dans les démarches.

Accompagner la réparation

Le point de vue d'Isabelle LE BOURGEOIS : religieuse auxiliaire (mouvance des ignaciens, psychanalyste)

Quelques repères pour un accompagnement véritable :

1) deux précautions impérieuses :

- avoir conscience de ses propres limites devant ce qui est à recevoir pour ne pas risquer d'être déstabilisé et de blesser quand on parle ;
- avoir une colère salutaire, devant les agissements de personnes, de groupes qui en mettent d'autres à la marge.

2) importance de garder à l'esprit ce slogan de la SNCF : « *un train peut en cacher un autre* ». Il y a toujours une bonne raison de venir demander de l'aide, mais derrière se cachent de l'« irréparable » et de l'« irréparé ». Il faut du temps pour que ce soit dit peu ou prou.

3) Une question à se poser : dans quelle mesure ai-je de l'empathie pour accepter d'être à côté, pour être capable d'écouter sans jugement ? Quelles sont les limites que je ne puis dépasser sans danger pour l'autre et pour moi ?

5) Apprendre à faire le tri entre ce qu'on ne réparera jamais et ce qu'on peut faire ? Cette distinction est essentielle.

6) On n'écoute pas impunément. Comment peut-on nous aider les uns les autres ? Dans un faisceau de compétences : reconnaître notre impuissance et être là, véritablement là.

« Je ressens, à travers vos questions, toute une histoire de vie ... avec des blessures. Ce qui doit être pris en compte et soigné, réparé... Vivre avec la totalité de notre histoire. Mettre en mots. Là où il n'y a que de l'ombre, comment tenir ce qui est de la lumière ? »

Vincent : la parole de Fraternité victimes

L'association a 2 ans d'existence. Elle est née de la déflagration de la CIASE et du rapport Sauvé qui a mis au jour l'hypocrisie et l'inertie des autorités religieuses. Victime d'un prêtre, j'ai rencontré un avocat.

Question qui a fait naître Fraternité victimes : *En tant que citoyen* qu'est-ce que je peux faire ? quels sont mes droits ?

Nous avons choisi de médiatiser notre action. Des personnes sont venues vers nous. Des journalistes et d'autres. Suite à un appel sur internet... 80 personnes ont répondu présent pour mettre la main à la pâte. C'est une association laïque où tout type d'abus est pris en compte.

Nous sommes dépassés par les demandes (172 en 1 an). Il y a donc des besoins. Les personnes ont déjà tout tenté quand elles viennent à nous.

Vivre la fraternité, c'est pour nous prendre soin de victimes pour les aider dans leurs démarches administratives, judiciaires, pour leurs besoins matériels.

C'est les mettre en relation avec des professionnels prêts à aider : avocats, psychologues...

C'est aussi former les membres de l'association en droit, civil et canonique pour les procès devant les tribunaux civils ou ecclésiastiques.

Il est indispensable de respecter le rythme de la personne, avec son « irréparable » et son « irréparable ».

18h40 : le regard du sociologue

Alexandre reprend son analyse et dégage de ce que nous avons écrit et dit des pistes à relever pour un travail collectif :

- * élargissement de l'APRC, la démographie, la complexité des combats et des réflexions, articulation entre les anciens et les nouveaux membres.
- * s'intéresser à ce qui fait intersection entre les personnes, à ce qui nous rassemble,
- * besoin de liens, rejoindre du collectif bien traitant
- * discussion interne pour un plaidoyer tourné vers l'extérieur
- * élargir et croiser : retraite, reconversion...
- * passer de l'entre-soi catholique à ce qui est plus large.

19h15 : repas

20h : Visionnage de 3 témoignages sur le thème : « Comment j'ai été aidé par l'APRC ? ». Ils seront mis en ligne sur le site de l'APRC progressivement au cours des mois prochains.

Puis, soirée festive et temps convivial autour de **spécialités régionales** apportées par les participants des différentes régions.

Dimanche 08.03.2026

9h-10h : suite de l'AG statutaire

Un aspect important de notre réalité actuelle : le conseil d'administration se considère en transition. Nous ne pouvons pas tout faire, d'autant que certains membres du CA ont d'autres engagements.

Renouvellement du CA :

André Ruchot se présente au CA. Christine Bockaert, Jean-Louis Wathy et Brigitte Tétart renouvellent leur mandat.

Vote : 138 votants

Christine Bockaert : 137 voix

Jean-Louis Wathy : 138 voix

Brigitte Tétart : 138 voix

André Ruchot : 138 voix

Le nouveau conseil d'administration se réunira ce dimanche 8 mars après-midi.

Vote pour la commission de recours :

Léon Laclau

François Monbeig

138 voix

Gérard DUBUS, avec son humour et son sens de la rime habituels, a formulé un « **Merci Christiane PAURD !** ».

Merci à Christiane pour son engagement au sein de l'APRC et du Conseil d'administration, les articles, et l'accompagnement des personnes qui sollicitent l'APRC.

Elle a durant de nombreuses années porté l'accueil des personnes qui sollicitent notre association.

Il est proposé au CA de favoriser la participation de représentants des commissions lors des conseils d'administration, ce qui se pratique déjà ponctuellement pour le juridique. Michel Nebout souhaiterait que cette pratique soit étendue pour la rédaction du bulletin

Continuité des AG 2024 – 2025 : Christian QUINTIN

Les axes adoptés en 2025 :

Axe 1 : transmettre nos savoirs et nos savoir-faire,

Axe 2 : développer, dynamiser nos réseaux,

Axe 3 : assouplir le fonctionnement,

Des interrogations actuelles :

- L'accueil : l'équipe reçoit toujours plus de demandes, comment faire ? Avec quels moyens humains ?

- L'action juridique : les situations des plaignants ont changé, les procédures aussi. En plus de porter les dossiers en cours, ne faudrait-il pas envisager une action globale, avec les avocats ? Comment ? Avec qui ? Jusqu'où l'association peut-elle prendre en charge ?

- Le combat institutionnel : il y a nécessité de porter un plaidoyer dans l'espace public afin de susciter des réactions.

Synthèse et enjeux

Les échanges mettent en lumière une **tension structurelle** entre la mission historique de l'APRC et ses capacités actuelles. Trois axes majeurs se dégagent :

1. **Limites du modèle "tout-juridique"** : l'association atteint un plafond de verre. La gestion directe des procès et le conseil juridique de fait épuisent les bénévoles, d'autant que la compétence juridique n'est pas générale dans l'APRC mais portée par quelques individus. La complexité des dossiers et le coût des avocats rendent impossible la prise en charge intégrale de tous les nouveaux dossiers.
2. **Nécessité d'un virage stratégique (plaidoyer & accueil)** : il est admis que la résolution globale ne viendra pas uniquement des tribunaux, mais d'une pression médiatique et politique (plaidoyer) pour dénoncer les dysfonctionnements systémiques. Parallèlement, la fonction première doit revenir à l'**accueil**, l'écoute et le partage d'expérience, éléments centraux pour la reconstruction des victimes.
3. **Rupture générationnelle et besoin d'alliances** : un fossé se creuse entre la première génération de militants et les nouvelles victimes, plus jeunes, avec des besoins différents. L'APRC souffre d'un manque de réseau exploitable et de visibilité. La collaboration avec des structures plus jeunes et mieux connectées (comme *Fraternité Victimes*) ou la mobilisation de réseaux externes (avocats, donateurs) est identifiée comme un levier indispensable.

Propositions d'orientations stratégiques

Sur la base de ces constats, voici quatre orientations pour redéfinir l'action de l'APRC en 2026/2027 :

1. Redéfinir le cœur de notre raison d'être : de l'accueil et l'orientation à la représentation juridique

- **Principe** : l'APRC est un **tiers de confiance** qui accueille, écoute et oriente.

- **Actions concrètes :**

- Systématiser l'orientation vers l'aide juridictionnelle et les protections juridiques individuelles,
- Conditionner l'accompagnement juridique à une **responsabilisation** du demandeur,
- Former les bénévoles à l'écoute active et à l'orientation.

2. Basculer vers une stratégie d'influence et de plaidoyer

- **Principe** : déplacer le combat vers l'opinion publique et les institutions pour obtenir un règlement global.
- **Actions concrètes :**
 - Lancer des campagnes médiatiques ciblées sur le "scandale humain" et les dysfonctionnements générés par les cultes et la CAVIMAC, en s'appuyant sur des témoignages forts.
 - Utiliser les archives de l'APRC comme matériau d'expertise pour alimenter, le cas échéant, les avocats partenaires et les actions de groupe, sans porter soi-même le dossier.
 - Interpeller directement les instances (CEF, pouvoirs publics) par des actions coup de poing médiatisées.

3. Renouveler les alliances et la gouvernance générationnelle

- **Principe** : briser notre isolement en nous associant à des forces vives extérieures, plus jeunes.
- **Actions concrètes :**
 - Formaliser un partenariat stratégique avec *Fraternité Victimes* (ou structures similaires) : l'APRC apporte l'expertise historique et les archives ; le partenaire apporte le réseau, la jeunesse et la capacité de mobilisation.
 - Identifier et solliciter les "anciennes" victimes aidées qui ont réussi leur reconstruction pour qu'elles deviennent marraines/parrains de nouveaux arrivants ou donateurs.
 - Cartographier et mettre à jour le fichier des avocats compétents et des ressources juridiques pour créer un annuaire fiable et partagé.

4. Sécuriser les ressources par la mobilisation du réseau

- **Principe** : ne plus subir le manque de moyens, mais aller les chercher activement dans le réseau dormant.
- **Actions concrètes** :
 - Lancer une campagne de collecte de fonds ciblée sur l'aspect "scandale social" et "solidarité intergénérationnelle", en s'appuyant sur les contacts identifiés (ex : réseau du Nord),
 - Réactiver le "carnet d'adresses" dormant de l'APRC : identifier qui peut donner du temps, de l'argent, ou de la visibilité,
 - Transmettre l'expertise accumulée (bases de données, historiques de dossiers) vers des outils pérennes (numérisation, bases de connaissances) pour ne plus dépendre de la mémoire individuelle.

En résumé : l'APRC doit accepter de ne plus être un "guichet unique" qui résout tout juridiquement, pour devenir le **catalyseur** qui connecte les victimes aux bonnes ressources, tout en menant le combat politique et médiatique pour changer le système.

11h45 : informations diverses et clôture de l'Assemblée Générale

Pour le bulletin AGIR Retraites qui rendra compte de cette AG 2026, nous vous proposons de donner vos impressions, votre vécu, vos réflexions pour l'avenir de l'association.

Et de témoigner des actions en région.

Relayer les informations auprès des communautés et les personnes susceptibles d'être concernées par la validation des périodes de noviciat et séminaire.

Dès à présent, vous pouvez noter que l'assemblée générale 2027 aura lieu les 13 et 14 mars 2027 à Paris.

La présidente

Christine Bockaert

La secrétaire

Maryse Dubus